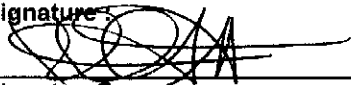
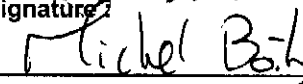


Date : 17 décembre 2002	Heure :	Service : Protection contre l'incendie N/Réf. : 01-350
Endroit : 140, rue Saint-Jean, Québec, local 211		
Rédigé par : Hélène Bégin		
Approuvé par : Richard Amnotte Directeur adjoint	Signature : 	Date : 3 mars 2003
Approuvé par : Michel Boily APPQ	Signature : 	Date : 11 mars 2003
Objet : COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ PARITAIRE SST DU 21 MARS 2002		
 Étaient présents : M. Richard Amnotte – Service des incendies M. Jean Saulnier – Ressources humaines M. Éric Gosselin – Syndicat M. Michel Boily – Syndicat M. Martin Gallant – Syndicat Invités : M. Paul-Eugène Briand – Service des travaux publics M. Latulippe – Service des travaux publics		
Copies à : Tous les participants		

Objet :
Date : 17 décembre 2002
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST DU 21 MARS 2002

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p>Afin de fournir les réponses de vive voix à la lettre du 12 février 2002 jointe en annexe au présent procès-verbal, messieurs Briand et Latulippe ont été invités au début de la rencontre du comité.</p>			
<p>Question # 1</p> <p><u>Véhicule 305 (modifié) :</u></p> <p>La partie syndicale rapporte que des « stud » de roues ont cassé et que le problème se répète malgré le fait que le véhicule soit allégé. La partie syndicale s'inquiète de la situation et demande des solutions permanentes.</p> <p>Monsieur Briand informe le comité que l'ensemble des composantes des roues arrières seront remplacées par des composantes neuves (DRUM, STUD, ROUE), le dossier sera réévalué à la suite de ces changements.</p> <p>La partie syndicale indique que le véhicule 305 est toujours en surcharge : maintenant de 280 kg.</p> <p><u>Véhicule 303 :</u></p> <p>Monsieur Briand informe qu'il faudra transférer de l'équipement de l'arrière vers l'avant pour l'installer entre les essieux.</p> <p><u>Véhicule 301 :</u></p> <p>La proposition soumise initialement sur la table consiste à retirer les bras extensibles des vérins avant pour les rendre fixes mais utilisables.</p> <p>La partie syndicale demande que des experts soient consultés pour évaluer les modifications proposées.</p>			
<p>Question # 2</p> <p>Pour ce qui est du secteur est, les travaux ont débutés. Pour le secteur ouest, l'installation est à venir.</p>			

Objet :
Date : 17 décembre 2002
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST DU 21 MARS 2002

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p>Question # 3</p> <p>Les vérifications des échelles aériennes se font au printemps alors que celles des pompes se font à l'automne.</p> <p>Le service d'entretien du matériel roulant utilise toujours la même grille et celle-ci sera adaptée selon les nouveaux véhicules issus des villes fusionnées.</p> <p>Il y a des tests prévus annuellement et d'autres au cinq ans.</p> <p>Le test au cinq ans pour les échelles aériennes comprend des vérifications de soudure et de résonance magnétique. Les prochains tests seront en 2006 pour les véhicules de Québec.</p> <p>Les tests au cinq ans seront faits sur les échelles aériennes selon le tableau suivant :</p> <p>Garage de Sainte-Foy : Sainte-Foy, Sillery, Saint-Augustin</p> <p>Garage de Québec : Loretteville</p>			
<p>Question # 4</p> <p>(voir la question # 3).</p>			
<p>Question # 5</p> <p>Monsieur Briand informe que la compagnie Carl Thibault et associés a fourni un rapport de conformité et qu'une inspection de l'échelle a été faite par la compagnie « XparX ».</p> <p>La partie syndicale indique que plusieurs problèmes mécaniques sont survenus après le retour des véhicules et elle s'interroge sur la qualité des travaux exécutés.</p>			
<p>Question # 6</p> <p>L'installation des ceintures de sécurité sera effectuée par le garage municipal pour les véhicules 602 (75617) et 406 (75618).</p>			

Objet :

Date : 17 décembre 2002

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST DU 21 MARS 2002

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
Question # 7 Les véhicules 205R et 307 doivent être pesés. La pesée du 209 a déjà été faite.			
Question # 8 Se référer à la lettre reçue de M. Carl Thibault, ing.			
Question # 10 Les documents seront soumis par le garage municipal. M. Latulippe fera la recherche de documents.			
Question # 11 Le rapport de conformité est mis dans les portes intérieures des véhicules.			
Question # 12 Une demande doit être acheminée à M. Jean-Claude Gingras pour le remplacement.			
1. HAZMAT Le mode de fonctionnement de l'unité ne peut être fait qu'en conformité avec la lettre d'entente en vigueur.			
2. Formation module 4 – Structure de bâtiment La partie syndicale demande que Sainte-Foy soit intégré dans l'horaire. La partie patronale répond que la formation de ce module sera complétée par la division formation car le cours est déjà débuté.			
3. Formation des lieutenants éligibles La formation des lieutenants éligibles sera aussi offerte aux éligibles de Sainte-Foy. La partie patronale est d'accord.			

Objet :

Date : 17 décembre 2002

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST DU 21 MARS 2002

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p>4. Formation BGH</p> <p>La partie syndicale demande quand débutera la formation pour les interventions dans les bâtiments de grande hauteur.</p> <p>La partie patronale mentionne que cela va dépendre des disponibilités budgétaires.</p>			
<p>5. Feux de forêt</p> <p>La partie syndicale demande de définir le rôle de la SOPFEU ainsi que le nôtre.</p> <p>La partie syndicale voudrait avoir des survêtements de travail en Nomex et des équipements appropriés.</p> <p>Richard Amnotte s'occupe d'établir des contacts avec la SOPFEU et mentionne qu'une évaluation des besoins en équipement et en formation sera faite.</p>			
<p>6. REHAB</p> <p>La partie patronale informe le comité que la division formation fait actuellement l'étude de ce projet.</p>			
<p>7. Guide des opérations</p> <p>M. Amnotte informe le comité que les travaux se poursuivent.</p>			
<p>8. Analyse d'accidents</p> <p><u>01-10-28 – véhicule 607 :</u></p> <p>Une demande de suivi est faite car la terrière est mal positionnée.</p> <p><u>02-01-21 :</u></p> <p>Transmission d'une info-sécurité : il y a eu un incident lors de l'ouverture de la porte d'un véhicule en feu contenant des copeaux de bois.</p>			

Objet :		Date : 17 décembre 2002	
COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST DU 21 MARS 2002			
Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<p><u>02-01-26</u> :</p> <p>Blessures mineures en relation avec un lavabo à la caserne 4. La demande de réparation est faite.</p>			
<p>9. Expertise sur le véhicule 304</p> <p>La partie syndicale demande un changement complet des composantes du train arrière du véhicule et la pose d'indicateurs de position de boulons de roues.</p>			
<p>10. Intervention nautique</p> <p>La partie syndicale demande qu'une vérification soit faite pour évaluer l'état du canot pneumatique. Elle demande aussi un suivi de formation pour tous les intervenants appelés à utiliser les embarcations nautiques.</p>			
<p>11. Représentant SST de l'APPQ</p> <p>La partie syndicale demande d'établir un numéro d'identification pour le représentant SST de l'APPQ sur les lieux d'intervention.</p>			
<p>12. Analyse d'intervention</p> <p><u>Feu à Vanier</u> :</p> <p>Non respect des périmètres – transmettre une info-sécurité.</p> <p>Non respect du port de l'ARA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exiger le port de l'ARA lors d'exposition à la fumée; - avoir des parties faciales de réserve en cas de déféctuosité. - évaluer la possibilité d'avoir une poche plus grande sur le "BUNKER" pour mettre la partie faciale; 			

Objet :

Date : 17 décembre 2002

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST DU 21 MARS 2002

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
<ul style="list-style-type: none"> - le jet de 65 mm était manipulé par un seul pompier – assurer les ressources nécessaires; - le chef de district devrait s'en tenir à son rôle de supervision. <p><u>Feu rue Delage à Beauport :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - absence d'un chef SST; - les chefs ne portent pas leur ARA; - effectuer des évaluations objectives de la structure par le chef SST. 			
13. Port des EPI La partie syndicale demande de faire un rappel aux chefs afin qu'ils respectent les règles de sécurité de l'organisation.			
14. ARA et radios La partie syndicale demande de maintenir un nombre suffisant d'ARA et de radios en fonction du personnel en devoir, surtout lors de rappel 33,99.			
15. Échéancier des visites de casernes Projet à établir.			
16. Échelle en location pour remplacer le 509 La partie syndicale rapporte des problèmes mécaniques soit : <ul style="list-style-type: none"> - suspension – dénoncé sur le PEP mais pas de suivi; - chauffage et dégivrage – dénoncé sur le PEP mais pas suivi. 			
17. Casque d'éligible Demande d'un vaporisateur antibactérien.			

Objet :

Date : 17 décembre 2002

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU PARITAIRE SST DU 21 MARS 2002

Détails	Responsable du cheminement du dossier et modification	Initiales	Délai
18. Conduite des camions-citernes La partie syndicale remet un document portant sur la conduite des camions-citernes publié par la NIOSH.			
19. Haut-parleurs sur les camions La partie syndicale demande d'installer des haut-parleurs près du tableau d'opération de la pompe et raccordés au radio de télécommunication sur "QREPARTI".			
20. Représentant de l'APPQ auprès des PTP La partie syndicale informe le comité que Martin Gallant sera le représentant APPQ lors des interventions sur les territoires des pompiers à temps partiel.			

Le 12 février 2002

Monsieur Paul-Eugène Briand
Surintendant
Entretien des équipements motorisés
52, rue Marie-de-l'Incarnation
Québec, (Québec)

Objet: Demande d'information diverse

Monsieur,

Lors de la dernière réunion du comité paritaire en santé et sécurité du travail du Service de la protection contre l'incendie, certaines demandes d'informations ont refait surface. Je vous demande, dans la mesure du possible et dans les plus brefs délais d'intervenir dans les dossiers suivants:

1. Fournir un échéancier pour la réalisation des modifications des véhicules pompe-échelle en surcharge en indiquant la nature des modifications qui seront exécutés pour rendre le véhicule conforme;
2. Fournir des indications si vous avez entamé la mise en place d'indicateur de positionnement des boulons de roues sur les véhicules du Service;
3. Fournir un échéancier pour la vérification de conformité des véhicules d'intervention en relation avec les normes NFPA 1911 et 1914.
4. Fournir un échéancier de réalisation de l'inspection des véhicules d'intervention s'ajoutant à la flotte du Service suite aux fusions municipales, en incluant l'inspection en relation avec les normes NFPA applicables;
5. Fournir au Service une copie des rapports d'inspection et de fin des travaux de modifications sur les véhicules en surcharge;
6. Munir de ceintures de sécurité conformes les sièges arrières des véhicules 602 (75617) et 406 (75618);
7. Soumettre à la pesée les véhicules 209 Sainte-Foy (F500(86)) et 205R (85601)
8. Fournir un rapport d'expertise sur la conformité des modifications faites aux parcs d'échelle réduits de longueur;
9. Fournir un rapport de fin de travaux conformes suite aux modifications des véhicules en surcharge;

10. Fournir les plaques signalétiques de capacité d'essieux des véhicules 230R (86675), 206 (88690), et 207 (89693);
11. Fournir un rapport de conformité relativement aux modification de la suspension des véhicules 203 (01686), 205 (01685) et 208 (01684);
12. Remplacer les courroies de retenue usées des coussins de sauvetage installés dans les cabines de certaines pompe-échelles.

Je suis conscient que la liste est longue, mais je vous demande d'intervenir au meilleur de votre capacité afin de clore ces dossiers.

Je vous prie de recevoir, monsieur Briand, l'expression des mes salutations les plus cordiales.



Richard Amnotte
Directeur adjoint

cc. Comité SST
Jean-Claude Gingras, chef à l'intendance
Henri Labadie, directeur